

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 003-591/14/CC

■ Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques. Engagement de la procédure de modification n°2.

DUFSV 14/12367/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Plan-de-Cuques a été approuvé le 29 juin 2012 et modifié le 15 février 2013.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) adoptée le 24 mars dernier a modifié le droit de l'urbanisme. Ont notamment été abrogés les tailles minimales de terrain et les coefficients d'occupation des sols.

Il convient donc de prendre en compte les mesures applicables depuis la promulgation de la loi.

Cela nécessite de procéder à la modification du Plan local d'urbanisme de Plan-de-Cuques, pour apporter des adaptations réglementaires.

Des adaptations mineures ou corrections d'erreurs matérielles seront également apportées à l'occasion de la présente procédure de modification.

Il convient également d'abroger la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques, engagée au Conseil de communauté du 13 décembre 2013 dont l'objet unique portait sur la majoration du coefficient d'occupation des sols sur le secteur des Gardanens, pour la réalisation d'un programme de logements comprenant des logements locatifs sociaux; cette disposition réglementaire ayant été supprimée de fait par la loi ALUR.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le plan local d'urbanisme en vigueur de la commune de Plan-de-Cuques;
- La délibération du Conseil de communauté du 13 décembre 2013 engageant la modification n°2 du PLU de Plan-de-Cuques, conduite selon le formalisme simplifié tel que prévu par le Code de l'Urbanisme;
- La délibération du Conseil Municipal de Plan-de-Cuques du 2 décembre 2014, demandant à la Communauté urbaine l'engagement d'une procédure de modification du Plan local d'urbanisme;

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'abroger la modification n°2 du PLU de Plan-de-Cuques engagée par le Conseil de communauté du 13 décembre 2013;
- La nécessité d'adapter le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plan-de-Cuques, afin de prendre en compte les dispositions de la loi ALUR et d'apporter quelques corrections mineures.
- Que le projet de modification ne change pas les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de la commune de Plan-de-Cuques; qu'il ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ni une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et qu'il ne comporte pas de graves risques de nuisances.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est retirée la modification n°2 du PLU de Plan-de-Cuques engagée au Conseil de communauté du 13 décembre 2013.

Article 2 :

Est approuvé l'engagement de la 2^{ème} procédure de modification du Plan local d'urbanisme de la commune de Plan-de-Cuques proposée par le Président de la Communauté urbaine.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2014 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Nature 6227 – Sous Politique C 120 – Fonction 824

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Urbanisme,
PLUI, Aménagement communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014